

DEPARTEMENT DE SEINE ET MARNE

Plan Local d'Urbanisme



LE VAUDOISÉ

ELABORATION	1 ère REVISION
prescrite le : 11 juin 2010	prescrite le :
arrêtée le : 14 septembre 2012	arrêtée le :
approuvée le : 11 octobre 2013	approuvée le :
modifiée les :	modifiée les :
révision simplifiée le :	révision simplifiée le :
mise à jour le :	mise à jour le :

PIECE N° 5. C .2.1.

**ANNEXE
SANITAIRE
ASSAINISSEMENT
NOTICE**

VU pour être annexé à la délibération du :
11 octobre 2013

agence d'aménagement et d'urbanisme



hétel entreprises, rue Monchavant 77250 ECUELLES
Tel.: 01.60.70.25.08. Fax.: 01.60.70.29.20

COMMUNE DU VAUDOUE
PLAN LOCAL D'URBANISME
ANNEXE SANITAIRE "ASSAINISSEMENT"

I - DONNÉES GÉNÉRALES

A - Situation administrative :

Maître d'ouvrage : Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la vallée supérieure de l'Ecole (SIAVSE). Le SIAVSE regroupe les communes de : Le Vaudoué, Noisy-sur-Ecole, Milly-la-Forêt et Oncy-sur-Ecole.

Mode d'exploitation : Le service d'assainissement collectif est exploité en affermage. Le délégataire est la société VEOLIA EAU, en vertu d'un contrat de 12 ans ayant pris effet le 1er Avril 2007.

Cette société a la responsabilité du fonctionnement des ouvrages, de leur entretien et de la permanence du service. Le syndicat garde la maîtrise des investissements et la propriété des ouvrages.

Zonage d'assainissement : le plan de zonage de l'assainissement a été approuvé par délibération du Conseil municipal en date du 11 décembre 2003 (voir documents annexés).

B - Population :

population actuelle :	747 habitants (Populations légales 2007 - Population totale)
population future :	800 habitants
Besoins en jour de pointe :	200 m ³ /jour

La population desservie est de 9 169 habitants.

C - Traitement des effluents :

Les eaux usées sont traitées par deux stations d'épuration : La STEP de Milly-la-Forêt, d'une capacité nominale de 15 000 EH (Equivalent Habitants) et la STEP ZAC du Chenet (Milly-la-Forêt), d'une capacité nominale de 200 EH.

La commune du Vaudoué a délégué la compétence en matière de mise en place d'un service public d'assainissement non collectif au SIAVSE avec les attributions suivantes : obligation de contrôle lors de la conception, de l'implantation et de la réalisation des installations d'assainissement non collectif, obligation de vérification périodique du fonctionnement.

II - ÉTAT ACTUEL DE L'ASSAINISSEMENT

Le réseau collecte les eaux usées provenant de 3 521 habitations ou immeubles et 5 industries. Le réseau est composé de 63 km de collecteurs et 22 postes de refoulement.

Le rejet de l'eau traitée se fait respectivement dans la rivière Ecole et dans une lagune d'infiltration (STEP de Milly-la-Forêt, STEP ZAC du Chenet). Les boues issues des ouvrages d'épuration sont stockées et chaulées avant d'être recyclées en engrais agricole.

Dans la commune, le réseau est de type séparatif. Il dessert 90 % des habitations. Le diamètre du collecteur principal varie de 200 à 400 mm. Celui des antennes de desserte est de 200 mm.

Les eaux pluviales sont rassemblées sur deux mares, avec déversement dans la rivière Ecole.

III - DISPOSITIONS ENVISAGÉES

Néant : le réseau communal est raccordé au collecteur du syndicat.

IV - ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

Les études relatives aux écoulements pluviaux ont amené la commune à inscrire un emplacement réservé rue de l'Ermitage, pour le stockage et l'infiltration des eaux pluviales (ER n° 11, de 1 700 m²).